

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 16 décembre 2010 à 21 heures à la salle 2 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

1. PRÉSENCES

Monsieur Sylvain Deschênes, conseiller (absent)
Madame Chantal Proulx, conseillère
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller
Madame Manon Blanchette, conseillère
Monsieur Raymond Lévesque, conseiller
Monsieur Guildo Castonguay, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2. Mot de bienvenue

3. Lecture de l'ordre du jour

4. Adoption des comptes à payer au 15 décembre 2010

10-12-254

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéro # 16482 à 16519	43 948.54\$
Prélèvement no 639 À 643	10 640.34\$
Total	54 588.88\$

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10-12-255

1. Engagement d'un employé temps partiel à la patinoire

Proposé par Stéphane Deschêne et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de monsieur Denis Dufour comme préposé à la patinoire. Si monsieur Denis Dufour n'est pas disponible, monsieur Jacques Tremblay sera engagé en remplacement de monsieur Dufour.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

2. Renouvellement de l'emprunt temporaire de 40 000\$ (radio et bunkers)

10-12-256

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au renouvellement de l'emprunt temporaire de 40 000 \$ concernant le règlement d'emprunt 202-09 approuvé par le ministre des Affaires municipales en date du 17 juillet 2009 et concernant l'achat d'équipements incendie. Messieurs Georges Deschênes, maire et Martin Normand, directeur général sont autorisés à signer les documents nécessaires dans ce dossier.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

5. Période de questions

6. Levée de la séance

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 21h05.

10-12-257

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général